

Jusqu'à 100€ remboursés⁽¹⁾ sur les frais de résiliation de votre ancien accès Internet

Offre valable du 08/04/2019 au 06/06/2021

Jusqu'à 100€ remboursés sur les frais de résiliation de votre ancien accès Internet. Offre de remboursement en différé sur demande, sous réserve de la souscription d'une Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile (hors offre Box Internet et Téléphone). Offre valable dans les Points de Vente participants en France métropolitaine (Corse comprise)

COMMENT PROFITER DE L'OFFRE ?

- 1. Souscrivez** la Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile entre le 08/04/2019 et le 06/06/2021. Détails des offres disponibles dans la brochure de tarifs.
- 2. Constituez votre dossier avec les éléments suivants :**
 - Une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet datant de moins de 6 mois, mentionnant les frais liés à la rupture de votre engagement, au même nom ou à la même adresse postale que vos documents Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile.
 - Une copie de votre contrat d'abonnement à la Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile.
 - Une copie de votre première facture d'abonnement à la Box Très Haut Débit CIC Mobile ou Crédit Mutuel Mobile.
- 3. Faites-nous parvenir votre dossier**
 - Connectez-vous sur <https://mesoffresmobiles.fr/euroinformation>.
 - Cliquez sur le lien « déjà client » et renseignez votre adresse email pour accéder à l'offre de remboursement.
 - Remplissez le formulaire de participation en ligne et téléchargez les justificatifs demandés dans les 6 mois suivant votre achat.

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier
- 4. Vous recevrez un email de confirmation de la conformité de votre dossier.**

Vous serez remboursé par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme.